

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 JUILLET 2023

Délibération n°2023.07.138

Transports MOBIUS : mise en service d'une navette "Coeur d'agglomération"

LE QUATRE JUILLET DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 juin 2023
Secrétaire de Séance: Jean-François DAURE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **51**
Nombre de pouvoirs: **17**
Nombre d'excusés: **7**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Anthony DOUËT, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Pascal MONIER, Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, Didier BOISSIER DESCOMBES à Michel BUISSON, Françoise COUTANT à Christophe DUHOUX, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Valérie DUBOIS à Gérard LEFEVRE, Sophie FORT à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Francis LAURENT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sandrine JOUINEAU, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Philippe VERGNAUD à Vincent YOU, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s): Séverine CHEMINADE, Frédéric CROS, Denis DUROCHER, Martine PINVILLE, Alain RHODE, Mireille RIOU, Marcel VIGNAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230704-2023_07_138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Publication : 12/07/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.07.138**

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

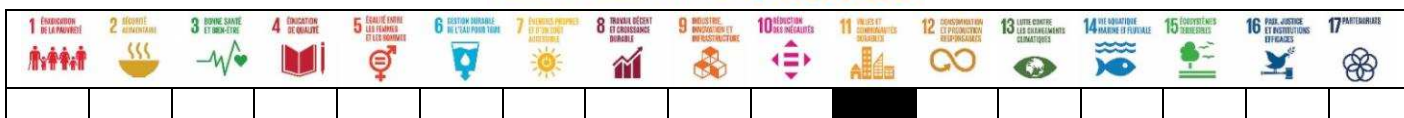
TRANSPORTS MOBIUS : MISE EN SERVICE D'UNE NAVETTE "COEUR D'AGGLOMERATION"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20403 -2) PROXIMITÉ DES SERVICES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Le Projet d'Agglomération « GrandAngoulême 2030 » a pour ambition de « développer des solutions de mobilité adaptées à chaque contexte ». Aussi, le Schéma des Mobilités de GrandAngoulême voté lors du conseil communautaire de décembre 2022 fixe l'objectif de « Rendre les transports collectifs plus attractifs » et intègre dans ce cadre au plan d'actions à mener, la mise en place d'une « navette cœur d'agglomération ».

A cet effet, il est proposé d'intégrer au réseau möbius un service complémentaire sous forme d'expérimentation de « navettes cœur d'agglomération » pour :

- rendre le plateau davantage accessible (connexion avec les parkings, faciliter les liaisons ville haute/ville basse, etc.),
- compléter la desserte du plateau d'Angoulême, en favorisant la desserte des rues commerçantes, mais également du quartier de la Préfecture et de l'Hôtel du Département,
- accompagner les projets urbains du bas de plateau (par exemple : friche Engie),
- proposer des solutions de mobilité pour les structures du plateau ayant un Plan de Mobilité Employeur,
- limiter l'usage de la voiture en cœur d'agglomération en bénéficiant d'un mode de transport décarboné.

Ce projet d'expérimentation de navettes cœur d'agglomération a fait l'objet d'un travail de co-construction et de concertation :

- Réunions organisées avec la Ville d'Angoulême (réunions techniques et politiques),
- Présentation et validation du principe de création d'un service de « navette cœur d'agglomération », lors du conseil communautaire du 25 mai 2023 par délibération n°2023.05.104,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230704-2023_07_138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Publication : 12/07/2023

- Débat en bureau communautaire du 22 juin 2023 portant principalement sur les fonctionnalités proposées pour l'expérimentation (circuits et horaires à tester).

Ainsi, à titre expérimental, il est proposé de tester deux circuits :

- Navette n°1 à partir du quartier St-Cybard vers le cœur d'agglomération pouvant emprunter différentes rues notamment la rue de Saintes, l'avenue de Cognac, le boulevard Pasteur, la rue du Chat, l'avenue du Général de Gaulle, la place de l'Hôtel de Ville, la rue des Postes, la place Louvel, la rue Taillefer, la rue des trois fours, le Boulevard Aristide Briand et la Place du Palet,
- Navette n°2 à partir du quartier de l'Houmeau vers le cœur d'agglomération pouvant emprunter différentes rues notamment la rue de Paris, la rue de la Corderie, la rue de Montmoreau, le Rempart de l'Est, la rue de l'Arsenal, la Place de l'Hôtel de Ville, l'avenue du Général de Gaulle, le Boulevard Pasteur, la Rampe d'Aguesseau, la Rochefoucauld, la rue Denis Papin et la rue Renaudin.

Au lancement de l'expérimentation, il est proposé de mettre en place 17 arrêts répartis sur les circuits de la manière suivante :

- o navette 1 : 8 arrêts à tester,
- o navette 2 : 9 arrêts à tester

Les tracés et les arrêts des navettes n°1 et n°2 pourront évoluer au fur et à mesure de l'expérimentation selon l'usage constaté.

En termes d'offre de service, il est proposé de lancer l'expérimentation sur une période de fonctionnement de 7h à 19h du lundi au samedi, avec des temps de parcours d'environ 10 min entre la ville haute et le pied du plateau.

Ces modalités pourront être adaptées au cours de l'expérimentation selon les bilans et besoins exprimés par les usagers de ce service.

Dans un objectif de transition vers des mobilités décarbonées, le service sera réalisé par deux minibus électriques dont le projet d'acquisition a été validé lors du bureau communautaire du 23 mars 2023.

Enfin, en termes d'accès à ce service, considérant que son ambition est de proposer un service de proximité, permettant à la population et aux personnes de passage d'essayer ce mode de transport, en réduisant la place de la voiture en centre-ville, il est proposé que ces navettes soient gratuites (sans besoin de la part du voyageur potentiel de présenter un justificatif ou un titre de transport).

Les dispositions relatives à l'offre de service et à la gratuité seront réexaminées six mois après la mise en service de la navette « Cœur d'Agglomération ».

Le lancement de l'expérimentation de ce nouveau service est prévu entre novembre 2023 et mars 2024 (en fonction des possibilités de recrutements de conducteurs par la SPL STGA) et pour une durée de 18 mois environ. Une évaluation détaillée du service, tant quantitative (fréquentation globale, par arrêt, par plage horaire...) que qualitative (profil d'usagers, motifs de déplacements, niveau de satisfaction, pistes d'améliorations...) sera réalisée par la STGA, en charge de l'exploitation du service

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230704-2023_07_138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Publication : 12/07/2023

Le coût de fonctionnement de ce service est estimé par la STGA à environ 320 K€ HT par an. L'intégration de ce service au périmètre du contrat conclu avec la STGA sera régularisée par voie d'avenant.

Vu la délibération n°2023.05.104 approuvant l'évolution des services 2023-2024 des transports Möbius,

Je vous propose :

D'APPROUVER la mise en place de cette expérimentation de navette cœur d'agglomération ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes afférents à ce projet.

Pour : 57 Contre : 3 Abstention : 8 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230704-2023_07_138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Publication : 12/07/2023